

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL – PRUD'HOMIE – SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Patrice Adam :

Le préjudice d'anxiété, décor d'une « révolution » procédurale

Les incapacités de travail

Dossier réalisé sous la direction de Maryse Badel
(Comtrasec / Institut du travail de Bordeaux, Université de Bordeaux)

Morane Keim-Bagot : Des mots pour des maux

Sophie Selusi : Pluralité des acteurs et des procédures : cohérence ou concurrence ?

Françoise Lancelot : La prévention de la désinsertion professionnelle, mission majeure des services sociaux des Carsat

Valérie Lacoste-Mary et Sébastien Tournaux : Le devenir professionnel du salarié frappé d'incapacité de travail

Gilles Auzero : Incapacités de travailler et parcours professionnels : quelle place pour les relations collectives de travail ?

Romain Marié : La prise en charge des incapacités par la Sécurité sociale : un lacis de prestations

Christophe Radé : L'indemnisation des incapacités de travail. Les formes d'indemnisation découlant des régimes de responsabilité

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Les créances salariales nées avant le jugement de redressement ou de liquidation doivent être inscrites au passif. Pas d'action directe contre le débiteur même revenu *in bonis*

Cour d'appel de Paris (Pôle 6) 2 décembre 2020 – Note **Michel Henry** (p. 306)

L'indifférence de la qualification de travail à temps partiel à l'égard de la durée du contrat

Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 décembre 2020 – Note **Myriam Castel** (p. 312)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX – www.cgt.fr

MAI 2021

Le préjudice d’anxiété, décor d’une « révolution » procédurale par **Patrice Adam**, Professeur à l’Université de Lorraine 249

PROCÉDURE – Cassation – Recevabilité du moyen visant une décision par laquelle la juridiction s’est conformée à la doctrine de l’arrêt de cassation qui l’avait saisie – Prise en considération d’un changement de norme (revirement de jurisprudence) – Conditions – Absence de décision irrévocable – Effectivité de l’accès au juge – Égalité de traitement entre justiciables – Cohérence juridique et unité de la jurisprudence.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – Obligation de sécurité – Manquement – Préjudice d’anxiété – Réparation- Conditions – Salarié non éligible au dispositif ACATAA – Application des règles du droit commun régissant l’obligation de sécurité.

COUR DE CASSATION (Ass. Plénière) 2 avril 2021 (n° 19-18814) 254

LES INCAPACITÉS DE TRAVAIL

Des mots pour des maux par **Morane Keim-Bagot**, Professeur de droit privé, Université de Bourgogne, CID EA 7531 257

Pluralité des acteurs et des procédures : cohérence ou concurrence ? par **Sophie Selusi**, Maître de conférences en droit privé, Université de Montpellier, EDSM, UR-UM 204 266

La prévention de la désinsertion professionnelle, mission majeure des services sociaux des Carsat par **Françoise Lancelot**, Responsable d’unité, service social des Landes, Carsat Aquitaine 273

Le devenir professionnel du salarié frappé d’incapacité de travail par **Valérie Lacoste-Mary**, Maître de conférences HDR à l’Université de Bordeaux, COMPTRASEC UMR CNRS 5144, Directrice de l’Institut du travail de Bordeaux et **Sébastien Tournaux**, Professeur à l’Université de Bordeaux, COMPTRASEC UMR CNRS 5144 280

Incapacités de travailler et parcours professionnels : quelle place pour les relations collectives de travail ? par **Gilles Auzero**, Professeur à l’Université de Bordeaux, Centre de droit comparé du travail et de la Sécurité sociale 287

La prise en charge des incapacités par la Sécurité sociale : un lacis de prestations par **Romain Marié**, Maître de conférences HDR, Université de Lorraine, Institut François-Gény, EA 7301 293

L’indemnisation des incapacités de travail – Les formes d’indemnisation découlant des régimes de responsabilité par **Christophe Radé**, Professeur à la faculté de droit de l’université de Bordeaux 300

Jurisprudence

CRÉANCES SALARIALES – Procédure collective – Redressement judiciaire – Licenciement nul – Exécution du contrat de travail – Garantie de l’AGS – Point de départ des créances – Débiteur *in bonis*.

COUR D’APPEL DE PARIS (Pôle 6, Chambre 10) 2 décembre 2020 (n° 20/06576) 306

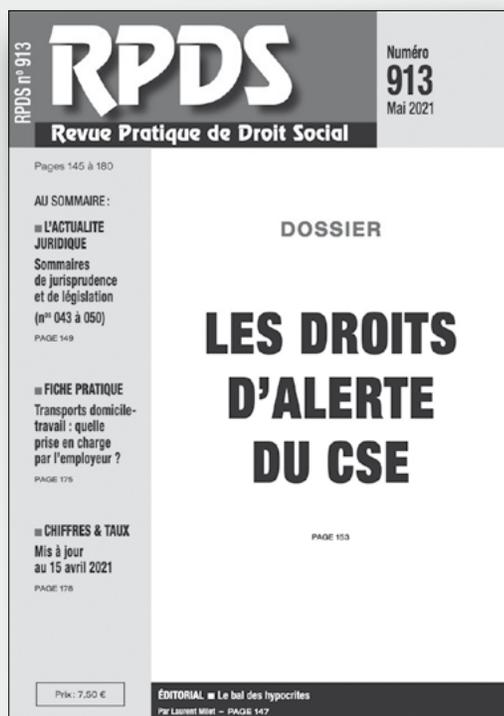
Note **Michel Henry**, Avocat au Barreau de Paris 307

DROIT DISCIPLINAIRE – Licenciement – Délai de notification de la sanction – Point de départ du délai – Entretien préalable – Report de l'entretien préalable à l'initiative de l'employeur – Notification tardive – Sanction – Licenciement sans cause réelle et sérieuse.

COUR D'APPEL DE PARIS (10^e ch. Pôle 6) 9 décembre 2020	308
Note Pierre Dulmet , Avocat au Barreau de Strasbourg SCP DULMET-DORR	310

TEMPS DE TRAVAIL – Travail à temps partiel – Qualification – Critère – Durée du travail du salarié.

1 ^{re} espèce COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 décembre 2020 (n° 19-16.138, P + B).....	312
2 ^e espèce COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 décembre 2020 (n° 19-20.319, P + B)	313
Note Myriam Castel , Avocate au Barreau de Toulouse.....	314



RPDS 913 MAI 2021

DOSSIER :

LES DROITS D'ALERTE DU CSE

L'actualité juridique :

**Sommaires de jurisprudence
et de législation**

Fiche pratique :

**Transports domicile travail :
quelle prise en charge par
l'employeur ?**

Chiffres & taux :

Mis à jour au 15 avril 2021

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.boutique.nvo.fr
Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
 Étranger : **137 euros**
 Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11